

ECOLE POMMIER
01160 ST MARTIN DU
MONT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 04/ 11 / 2019

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : Mme VALLIER-DUBOIS			
MEMBRES VOTANTS			Représentant
NOM	Présent	Excusé	
Directeur de l'école - Président : Agnès CHAPOUTOT	X		
Maire : Laurent PAUCOD	X		Brigitte DONGUY
Conseillers municipaux : Christian FONTAINE, Anne SOULARD	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Carole CRASSIN	x		
Béatrice PONCET	X		
Jocelyne BALLAND	X		
Véronique JEAN	X		
Sandrine CORDOVADO	X		
Bruno COMBE	X		
Audrey TIMAR		X	
Camille FLAJOLLET		X	
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Nathalie MARC	X		
Elisabeth JANIN	X		
Delphine BANACH		X	
Franck GRAVIER	X		
David ANTONY	X		
Céline LOCHE		X	
Virginie LEOBAL		X	
Valérie REMOND	X		
Audrey HUMBERT		X	
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM : Nathalie BUCLET, Sandrine TEISSIER	X		
Représentant personnel de cantine : Sylvie PERRIN	X		
Enseignant ELCO :			

Procès-verbal établi le 04/11/2019

Le président, directeur de l'école
Nom : CHAPOUTOT
Signature

Le secrétaire,
Nom : CHAPOUTOT
Signature

Date : 04/11/2019
Heure de début : 18h00

Ordre du jour :

Informations École

Projet d'École : activités, sorties et projets en cours, ou déjà réalisés

Informations Mairie

Questions des parents

Sujet 1 : Informations école

- Règlement intérieur :

En préambule sera ajouté : voir annexe 1

- **Exercice d'évacuation en cas d'incendie** : Un exercice d'évacuation a eu lieu dans chaque bâtiment le 26 septembre 2019 : les enfants sont sortis rapidement et dans le calme.

-Exercice PPMS :

Un exercice de confinement dans le cadre du PPMS « Attentat intrusion » aura lieu vendredi 8 novembre.

Cycle natation : Les séances de natation concerneront le niveau CE1 (chaque mardi après-midi du 6 janvier au 20 mars 2020 à la piscine Plein Soleil) et le niveau CM1 (chaque vendredi matin du 13 décembre 2019 au 13 mars 2020 à la piscine Carré d'Eau).

Les séances et le transport sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération CA3B.

-**Cycle tennis** : Il sera reconduit (10 séances) pour les élèves de CE2/CM1/CM2. Il se déroulera à la salle de tennis et sera encadré par Florian Blot. Les séances se dérouleront le jeudi après-midi à partir du 16 janvier 2020.

-Santé scolaire :

-Les élèves de petite section bénéficient d'un dépistage orthoptique (mardi 10 décembre).

-Les PAI : Le Projet d'Accueil Individualisé est mis en place pour les enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période ou par crises. Le document est demandé par les parents auprès du directeur. Ce document doit être renseigné et signé par le médecin traitant de l'enfant. La famille signe à son tour et transmet le document à l'école accompagné d'une ordonnance récente et des médicaments prescrits. Ce document est transmis aux services de santé scolaire (PMI pour les PS et MS) par le directeur pour une validation. Le médecin de l'Éducation Nationale pour les cas jugés complexes fera part de ses préconisations (par exemple : panier repas pour le temps de restauration scolaire). Une copie du document signée par les enseignants (+ATSEM) en charge de l'enfant sur le temps scolaire et par le médecin scolaire (médecin de PMI) sera donné aux parents.

Il appartient ensuite aux parents de diffuser ce PAI (document et médicaments) autant que nécessaire aux responsables des autres structures accueillant l'enfant sur les temps périscolaires (restauration...).

Sujet 2 : Projet d'école : projets et sorties de l'année

Projets communs à plusieurs classes :

Classes PS/MS MS/GS et GS/CP :

-Projet musical autour de la relaxation, de l'écoute en lien avec la nature.

-Carnaval de printemps.

-Opération « Graines de lecteurs » en partenariat avec la bibliothèque municipale.

Classes MS/GS et GS/CP : Projet environnement avec intervention de CA3B sur le thème "Déchets et tri".

Classes CP/CE1 et CE1/CE2 : Projet « Musiques tziganes et musiques de l'Est », un concert est envisagé pour le 15 mai 2020 à la salle des fêtes de Certines.

Classes CE2/CM1 et CM1/CM2 : Projet « Musique du monde »

PS/MS : La classe échangera avec la classe de Certines dans le cadre du projet musical. La réalisation d'un petit film d'animation est également prévue avec l'aide d'un intervenant du festival du film d'animation de Bourg en Bresse. Plusieurs rencontres avec les correspondants sont programmées ainsi qu'une restitution aux familles.

GS/CP : Sur la période où Fanny, musicienne intervenante, n'interviendra pas sur notre classe, un travail faisant suite à l'année dernière sur le thème de l'opéra, permettra l'expression en peinture de nouvelles écoutes d'opéras choisis.

CP/CE1 : "L'eau et la vie de la rivière" avec intervention de la FNE, deux séances en classe et une sortie sur site au printemps.

Spectacle "Musique et danse" des petites scènes vertes à la Tranclière en décembre.

Cycle danse et musiques tziganes.

CE1/CE2 : Projet environnement : connaître et protéger les animaux "cachés". Intervention de la LPO sur les chauves-souris et de la FNE sur la pollution lumineuse.

En projet : sortie à Brou pour découvrir les animaux réels et fantastiques.

CM2 : Correspondance avec une classe CM2 de Provence : lettres individuelles et collectives. Découverte de son environnement : commune, géographie.

Apprendre à conter : lecture oralisée et Kamishibai (illustrations réalisées par les élèves).

La forêt : sortie et écologie.

Citoyenneté : conseil de classe et communal.

Cross organisé par le collège (15 novembre après-midi).

□ Sujet 3 : Informations mairie

Conseil Municipal d'Enfants : pour la 4^e année, la mairie a souhaité mettre en place un conseil municipal d'enfants. Les enfants des classes de Madame Cordovado et de Monsieur COMBE ont été reçus en mairie fin septembre par Christian Fontaine et Brigitte Donguy. Un rappel sur les institutions a été fait et plus particulièrement sur les élections du conseil municipal, du maire et le fonctionnement d'une mairie. Les enfants ont été très intéressés et ont posé beaucoup de questions. Les élections se sont déroulées le vendredi 18 octobre. Il y avait trois listes pour les CE2/CM1 et une seule liste pour les CM2. Le prochain conseil municipal d'enfants se déroulera le samedi 16 novembre à 10 h à la mairie.

Sécurité : installation d'un défibrillateur sous le porche d'accès à l'école élémentaire. Il sera étudié la possibilité d'une formation auprès des personnels communal et enseignant sur la mise en œuvre du DEA « Défibrillateur Entièrement Automatique » susceptible d'être animée par les sapeurs-pompiers du CPI de St Martin du mont.

Équipements de l'école en vidéoprojecteurs : le projet est étudié pour les 2 classes de CM.

□ Sujet 4 : Questions des parents

1. Des parents d'élèves de Maternelle se posent des questions sur la qualité des "couchettes" de la salle de motricité ; serait-il envisageable de les remplacer par des couchettes plus confortables ?

Le choix de tapis de repos avait été fait car il permet une installation et un rangement rapides. De plus le stockage de couchettes réduirait l'espace de la salle de motricité lorsque les élèves l'utilisent pour les activités sportives. Le budget n'avait pas été un frein à l'achat des couchettes.

La question va être réétudiée en prenant conseil auprès de la PMI et des conseillers pédagogiques.

2. Des parents d'élèves de CP (appartenant à la classe de CP/CE1) ont fait remonter leur étonnement et leur inquiétude après avoir appris que leurs enfants, mangeant désormais au 2^{ème} service de cantine (contrairement à ceux qui sont dans la classe des GS/CP), n'étaient parfois servis que vers 13h et devaient avoir terminé leur repas à 13h20, pour reprendre les cours à 13h30.

Après consultation de la Mairie, les premiers élèves du 2^{ème} service commencent à rentrer dans la cantine vers 12h40/12h45, et, selon les jours, commencent à manger dès qu'ils sont installés.

Les parents concernés déplorent toutefois une différence de traitement entre les CP côté Maternelle et ceux côté Primaire, qui mangent presque une heure plus tard et n'ont pas le temps de digérer avant la reprise des cours.

Est-ce que les types de propositions (ci-dessous) pourraient être mis en place en guise d'amélioration ?

- faire manger tous les CP ensemble sur le 1er service

- laisser les CP de CP-CE1 au 2ème service, mais les faire entrer systématiquement en premier...

Sylvie Perrin rappelle qu'à 12h50 « maximum », tout le monde est assis et commence à manger. Ce qui laisse bien 30 minutes aux enfants pour le repas.

Le personnel de la cantine veillera à inciter les CP à rentrer en premier.

Les parents qui le souhaitent peuvent assister à un service à la cantine après avoir pris contact avec la mairie.

3. Remarque concernant la sécurité : on nous fait remonter que, parfois, des véhicules (notamment des poids lourds) remontent la route devant l'école en sens inverse (et ce malgré le sens interdit).

4. Lors d'une réunion de rentrée, il a été dit qu'en cas de retard des parents à 11h45 ou 16h30, les enfants (côté primaire) devaient sonner à l'entrée principale, afin d'être pris en charge par un(e) enseignant(e).

Est-il vraiment prudent de laisser les enfants qui ne prennent pas le bus attendre sur le bord de la route ? Pourraient-ils attendre leurs parents dans la cour de l'école ?

On ne peut pas laisser les enfants non-inscrits dans la cour de l'école, les surveillantes de la cantine ont pointé les enfants inscrits et ils sont alors sous leur responsabilité. Idem pour le car du 2° service. **Si les parents ont un retard très exceptionnel, ils doivent téléphoner au préalable afin qu'une solution soit trouvée pour leur enfant (cantine ou autre).**

5. Serait-il possible qu'une partie au moins de la communication entre l'école et les parents puisse se faire par mail ?

La question sera étudiée concernant la diffusion d'informations générales aux familles.

6. Serait-il possible que les élèves puissent apporter en classe un gobelet personnel ou une gourde pour pouvoir boire "proprement", au lieu de boire au robinet et profiter ainsi des microbes collectifs ? Dans certaines classes cette pratique est mise en place, c'est apprécié !

Dans les 2 classes maternelles les enfants disposent de gobelets en plastique. Dans les autres classes les enseignants adaptent le fonctionnement aux conditions météorologiques (bouteilles autorisées en période de grosses chaleurs et canicule).

D'autre part, certaines maitresses font remarquer que parfois l'utilisation d'un gobelet est moins hygiénique que de boire, en utilisant ses mains, au robinet.

7. Serait-il envisageable d'installer un "parking à vélo", ou quoi que ce soit qui permettrait aux élèves qui souhaitent venir à l'école en vélo de pouvoir ranger leur 2 roues ?

La demande sera étudiée. Une information sera faite dès l'installation de nouveaux parkings à vélos.

Date du prochain conseil d'école : lundi 9 mars 2020 à 18H00



Bourg-en-Bresse, le 15 octobre 2019

académie
Lyon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Ain

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'Education nationale de l'Ain

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

S/c de mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale chargés
du 1^{er} degré

Cabinet

Téléphone
04 74 45 58 69

Télécopie
04 74 45 58 82

Courriel
Ce.ia01-cab@ac-lyon.fr

10 rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse
CEDEX

Objet : règlement intérieur des écoles maternelles ou élémentaires

Le règlement type des écoles maternelles et élémentaires publiques d'un département précise les modalités de fonctionnement des écoles publiques de ce département dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires organisant au niveau national l'enseignement et fournit un cadre et des orientations pour la rédaction du règlement intérieur de chaque école.

La loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 entraîne la rédaction d'un nouveau règlement départemental, tout particulièrement dans le cadre de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans. Des éléments de cadrage sont en cours de rédaction. C'est pourquoi, dans l'attente de la publication du nouveau règlement type départemental, qui vous permettra de décliner celui de votre école et afin de ne pas entraver ce début d'année scolaire, je vous propose d'indiquer en préambule du règlement intérieur existant les deux points suivants :

Obligation d'instruction

À compter de la rentrée 2019, tous les enfants âgés de 3, 4 et 5 ans sont concernés par l'obligation d'instruction. Ils doivent désormais être inscrits dans une école ou une classe maternelle, publique ou privée, sauf si leurs parents ou responsables légaux déclarent qu'ils les instruisent ou les font instruire dans la famille. Dans ce cas, des contrôles seront réalisés par les autorités compétentes afin de s'assurer que l'obligation d'instruction est respectée.

Assiduité

L'obligation d'instruction entraîne une obligation d'assiduité durant les horaires de classe. La loi prévoit toutefois que cette obligation puisse être assouplie pour un enfant de petite section d'école maternelle, si les personnes responsables de l'enfant le demandent. Un décret précise les conditions dans lesquelles cet assouplissement est possible. Des instructions ont été données aux services de l'éducation nationale pour répondre rapidement aux familles qui feraient une demande d'aménagement du temps de scolarisation de leur enfant.

Marilyne Rémer